

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LE CHANGEMENT DES
DETENDEURS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX
SUITE AU CHANGEMENT DE GAZ**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de remplacer tous les détenteurs suite au changement de gaz ;

Vu la proposition reçue par la société TPF UTILITIES ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société TPF UTILITIES (acticentre de Lesquin – 156/220 rue des Famards – 59273 FRETIN) un devis relatif à des travaux de remplacement des détenteurs dans les bâtiments communaux suite au changement de gaz, pour un montant de 9.292,80€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 17 février 2025

DEC2025_025

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

